



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL

N° 04 /AMII/ADC/2023 DU 14 / 03 /2023

POUR LE CONTRÔLE QUALITE DES TRAVAUX
DE RÉNOVATION DE L'AÉROGARE
PASSAGERS DE L'AÉROPORT
INTERNATIONAL DE DOUALA
(PROJET RAP-AID)

MARS 2023

PAYS : CAMEROUN**PROJET DE RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE
L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA
(PROJET RAP-AID)****Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt**

La « société Aéroports Du Cameroun » (ADC S.A) souhaite solliciter un financement de l'Agence Française de Développement (l'AFD"), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du contrôle qualité des travaux objet du projet sus-cité.

Le budget envisagé pour cette prestation est de l'ordre de 2 000 000 €. Cette information est donnée à titre indicatif et constitue un budget maximum à ne pas dépasser (budget plafond).

De manière spécifique, le Consultant retenu pour assurer la mission de contrôle qualité, et placé sous l'autorité du Chef de Service du Marché et de l'Ingénieur du Marché, sous la supervision de l'Assistant à Maître d'Ouvrage, aura pour mission de :

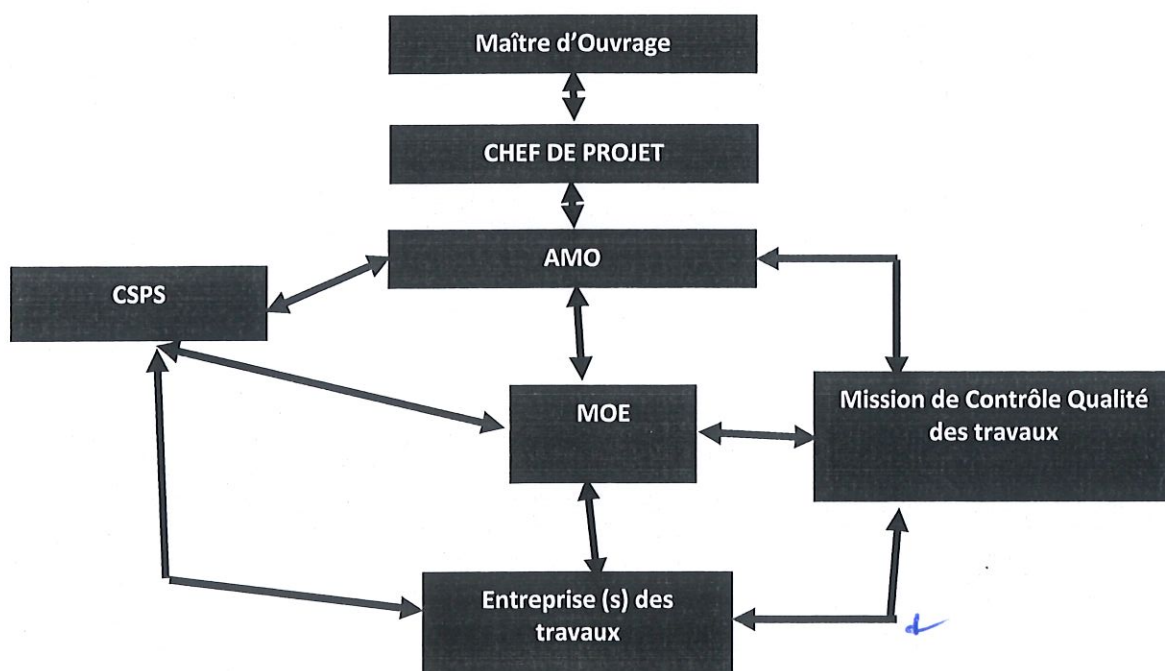
- Accompagner le Maître d'Ouvrage en lui apportant toute l'assistance nécessaire, pour lui permettre sur la base des documents produits par le Bureau de Contrôle Qualité (BCQ) dans le cadre de l'exécution de sa mission de contrôle qualité, de souscrire une police d'assurance de garantie décennale des constructeurs, en fin du projet ;
- Vérifier et approuver (VISAS) le dossier technique des travaux à exécuter du point de vue de la conformité normative et assurer le contrôle qualité dans l'exécution des travaux de ladite mission ;
- Examiner et donner un avis technique sur les demandes d'agrément des matériaux et fournitures de l'entreprise en charge des travaux avant leurs utilisations ;
- Organiser et coordonner en collaboration avec l'Assistant à Maître d'Ouvrage et sous sa supervision, la préparation au bon démarrage de Chantier pour garantir en phase travaux, un contrôle qualité de l'exécution des travaux suivant les normes et règles de l'art ;
- Le contrôle de la normalisation des risques (stabilité, solidité, durabilité, sécurité-incendie, sécurité et accessibilité des PMR) ;
- Contrôler le respect des normes :
 - ✓ Retenues pour le dimensionnement des ouvrages,
 - ✓ Relatives aux différentes techniques de mise en œuvre et des conditions de scellement des ouvrages dans leur ensemble ; ✓

- ✓ Dans les plans d'exécution des travaux d'une part, et pendant l'exécution des travaux d'autre part. Attester en fin des travaux que les ouvrages sont conformes aux normes ;
- ✓ Dans les installations électriques sur le plan de la validation des études et du contrôle de l'exécution des travaux sur la plateforme aéroportuaire (courants forts, courants faibles) ;
- ✓ Sur le plan de la sécurité incendie en phases études et réalisation des travaux ;
- ✓ Dans les installations de plomberie sur le plan de la validation des études et du contrôle de l'exécution des travaux ;
- ✓ Sur les matériaux utilisés ou à utiliser conformément aux Termes de Référence ;
- Formuler des avis techniques sur :
 - ✓ Les demandes d'agrément des matériaux ;
 - ✓ Les formulations des différents bétons avant leur mise en œuvre.
- Définir, prescrire et participer aux différents essais techniques réalisés par l'entreprise des travaux, pour garantir la qualité et le respect des normes dans l'exécution des travaux ;
- Contrôler les équipements et installations techniques de climatisation, sécurité-incendie ; passerelles télescopiques, ascenseurs, systèmes de tri bagages et de convoyeurs à bagages, de plomberie sanitaire et qui portera sur :
 - La vérification de la conformité de la pose des canalisations, réseau des câbles, appareils et accessoires aux plans d'exécution approuvés.
 - La supervision de l'ensemble des essais contractuels de fonctionnement réalisés par l'Entreprises titulaire du marché des travaux :
 - ✓ Essais d'étanchéité des canalisations, essais des limiteurs de débit ;
 - ✓ Essais mécaniques sur les équipements et installations techniques ;
 - ✓ Essais d'endurance climatique selon les contraintes environnementales ;
 - Vérification des pressions d'alimentation aux points défavorables de chaque réseau.
- Notifier au quotidien et/ou de manière régulière, à l'Entreprises titulaire du marché des travaux avec copie systématiquement à l'AMO, et selon ce que prévoit le Plan d'Assurance Qualité d'exécution des travaux, les fiches de conformité et/ou de non-conformité relatives au contrôle qualité de l'exécution de chaque tâche des travaux ;
- Assurer dans la réalisation progressive des travaux, le contrôle qualité et la vérification de la conformité normative des infrastructures de génie civil, la

fourniture et l'installation des équipements techniques, et délivrer les certificats de conformités y afférents au fur et à mesure ;

- Participer aux réunions de chantier et réunions particulières selon le besoin exprimé par l'Assistant à Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage ;
- Rédiger des notes de synthèses sur :
 - ✓ Les contrôles techniques réalisés au titre des vérifications internes de l'entreprise des travaux ;
 - ✓ Les vérifications réalisées au titre du marché de contrôle qualité ;
- Rédiger et transmettre les différents rapports hebdomadaires et mensuels de la Mission de Contrôle qualité à l'Assistant à Maître d'Ouvrage pour avis et transmission à l'Ingénieur du Marché avec en document annexe de chaque rapport, les comptes rendus des différentes vérifications et essais techniques réalisées dans la période, ainsi que tous les autres documents approuvés rentrant dans le cadre de l'exécution des prestations ;
- Assister aux Opérations Préalables aux Réceptions, et Participer aux différentes Réceptions des prestations du Marché des travaux, pour garantir la conformité normative des différentes prestations à réceptionner ;
- Participer suivant le cahier de charges, à la mise en service des infrastructures de génie civil, des équipements et installations techniques et assurer le contrôle qualité de la tenue au bon fonctionnement de ceux-ci, pendant la période de Garantie de Parfait Achèvement (GPA) des travaux ;
- Rédiger et transmettre au Maître d'Ouvrage le rapport final de la mission de contrôle qualité et donnant clairement et de manière explicite un avis général sur la qualité des travaux exécutés par l'entreprise au terme des travaux ;
- Établir tous les rapports techniques (récolement) à destination de l'Assureur choisi par le Maître d'Ouvrage.

Le schéma de communication entre les différents intervenants est le suivant :



La « société Aéroports Du Cameroun » (ADC S.A) invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux consultants installés en république du Cameroun ou à l'étranger.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés (supérieur ou égal à 1 000 000 Euros);
- De la nature des Services de contrôle qualité réalisés dans les projets ;
Du domaine et de l'expertise technique dans le contrôle Qualité des projets de construction et /ou de réhabilitation des ERP et des aéroports passagers d'aéroport. ;
- Du contexte géographique, au Cameroun ou dans la région, en français.

La « société Aéroports Du Cameroun » (ADC S.A) examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

I- Sur le plan administratif :**A- Pour les candidats dont le siège social se trouve au Cameroun :**

- a) Une déclaration de manifestation d'intérêt faisant apparaître : la raison sociale du cabinet, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués au signataire le cas échéant ;
- b) Un certificat de non-faillite ;
- c) Une attestation de non redevance ;
- d) Un registre de commerce ;
- e) La carte de contribuable ;
- f) Une attestation de domiciliation bancaire ;
- g) Un certificat de non-exclusion des marchés publics ;
- h) La Certification ISO 9001 ou équivalent en cours de validité ;
- i) Les preuves justifiant de la possession d'un laboratoire agréé par une administration ou un organisme compétent en la matière ;
- j) La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale, signée avec la candidature, sans modification du texte (Voir en annexe).

En cas de groupement, chaque membre du Groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces a), f) et h) étant uniquement présentées par le mandataire du groupement le cas échéant.

B- Pour les candidats dont le siège social se trouve à l'étranger :

- a) Une déclaration de manifestation d'intérêt faisant apparaître : la raison sociale du cabinet, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués au signataire le cas échéant ;
- b) Un certificat de non-faillite ;
- c) L'extrait K-bis ;
- d) L'attestation de régularité fiscale ;
- e) Une attestation de domiciliation bancaire de la structure, délivrée par une banque de premier ordre à l'étranger ;
- f) Contrat de sous-traitance avec un consultant local (BET) pour le consultant à l'international qui n'est pas en groupement avec un BET local ;
- g) La Certification ISO 9001 ou équivalent en cours de validité ; 

- h) Les preuves justifiant de la possession d'un laboratoire agréé par une administration ou un organisme compétent en la matière ;
- i) La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale, signée avec la candidature, sans modification du texte (Voir en annexe).

En cas de groupement, chaque membre du Groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces a), e) et g) étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

Nota Benne :

- (1) En cas de groupement, Le consultant devra produire une convention de groupement qui désignera formellement le mandataire ;
- (2) En cas de groupement, tous les membres du Groupement devront présenter les preuves justifiant de la possession d'un laboratoire agréé par une administration ou un organisme compétent en la matière ;
- (3) L'absence ou la non- validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat ;
- (4) Les groupements entre les consultants locaux et étrangers sont encouragés. Dans ce cas de figure, le Mandataire produira la Certification ISO 9001 ou équivalent en cours de validité.

En cas de Groupement, le mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

II- Sur le plan Technique :

- a) Les Références en prestations récentes et similaires (05 dernières années) ;
- b) La Qualité du personnel ;
- c) La liste des matériels de laboratoire que dispose le consultant pour la réalisation les différents essais ;
- d) Les Moyens matériels, logistiques et informatiques.

ADCS.A dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Chaque manifestation d'intérêt sera rédigée en français ou en anglais (un volume) **en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, plus la version électronique, devra parvenir au Département de la Gestion

Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A, porte 0104, sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, au plus tard le 04 / 04 / 2023 à 12 heures ; et devra porter la mention :

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL

N° 04 / AMII/ADC/2023 DU 14 / 03 / 2023

**POUR LE CONTRÔLE QUALITÉ DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE
L'AÉROGARE PASSAGERS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA
(PROJET RAP-AID)**

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les candidats pourront obtenir des informations complémentaires à la Direction Générale de la société Aéroports Du Cameroun S.A, sise à l'Aéroport International de Yaoundé Nsimalen, dans les bureaux du Chef de Projet répondant à l'adresse électronique suivante : emmanuel.sime@adcsa.aero avec copie mail à l'adresse ci-après : dg.sec@adcsa.aero. Numéros de téléphone : (+237) 222 23 45 21/ (+237) 222 23 36 02, Numéro de télécopie : (+237) 222 23 45 20.

13 MARS 2023

Yaoundé, le

LE DIRECTEUR GENERAL

Ampliations

- Conseil d'Administration ADC S.A ;
- MINMAP ;
- ARMP ;
- CT3 (pour information) ;
- DX.DLA (pour affichage) ;
- DG.M (pour archivage) ;
- Service du Courrier (pour affichage) ;
- Site internet ADC SA (www.adcsa.aero).



Thomas Ouona Assoumou

COUNTRY: CAMEROON

**RENOVATION PROJECT OF THE PASSENGER
TERMINAL OF THE DOUALA INTERNATIONAL
AIRPORT****(RAP-AID PROJECT)****Call for Expression of Interest**

The Cameroon Airport Plc (ADC S.A) wishes to request funding from the French Development Agency (AFD") and intends to use part of the amount thereof to make payments to the title of the quality control of the works subject of the aforementioned project.

The budget envisaged for this service is approximate €2,000,000. This information is given for information only and constitutes a maximum budget not to be exceeded (ceiling budget).

Specifically, the Consultant selected to carry out the quality control mission is placed under the authority of the Head of the Contract Service and the Contract Engineer, under the supervision of the Project Owner's Assistant, will have the responsibility of:

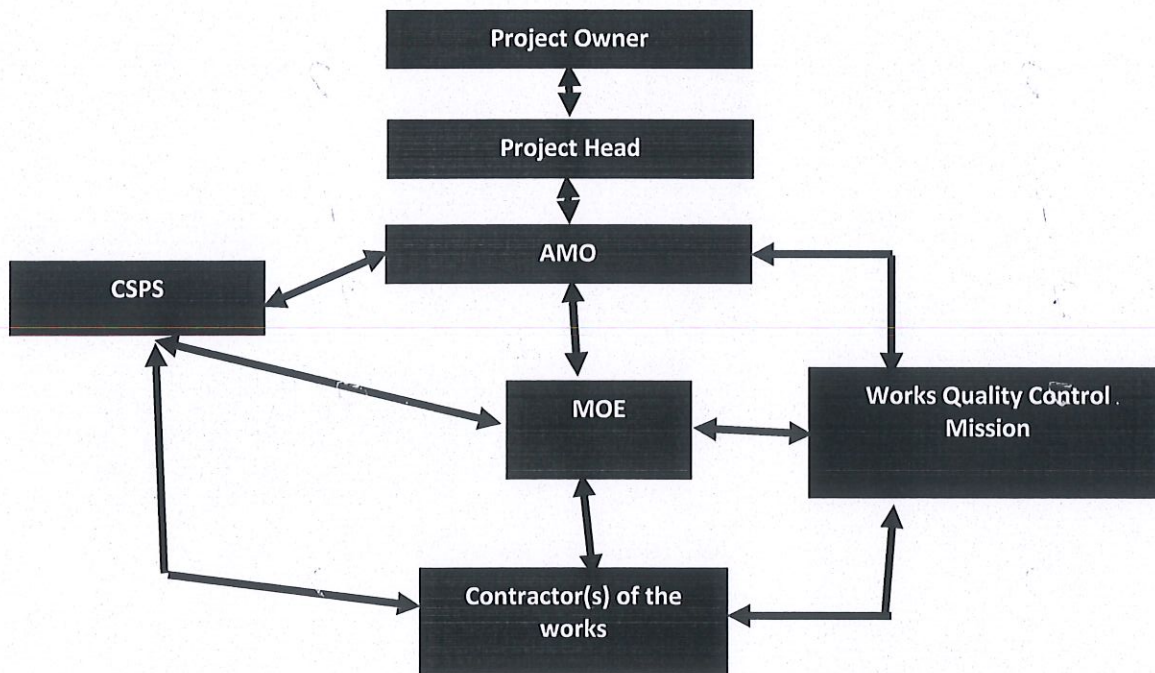
- Accompany the Project Owner by providing him with all the necessary assistance, to enable him, on the basis of the documents produced by the Quality Control Office (QCO) as part of the execution of his quality control mission, to subscribe to a ten-year warranty insurance policy for builders, at the end of the project;
- Check and approve (VISAS) the technical file of the work to be carried out from the point of view of normative compliance and ensure quality control in the execution of the work of the said mission;
- Examine and give a technical opinion on requests for approval of materials and supplies from the company in charge of the work before their use;
- Organize and coordinate in collaboration with the Assistant to the Project Owner and under his supervision, the preparation for a good start of the Site to guarantee, during the works phase, quality control of the execution of the works according to the standards and rules of the trade;
- Control of the standardization of risks (stability, solidity, durability, fire safety, security and accessibility of PMR);
- Check compliance with standards: ✓

- ✓ Deductions for the design of works,
 - ✓ Relating to the different implementation techniques and sealing conditions of the works as a whole;
 - ✓ In the work execution plans on the one hand, and during the execution of the work on the other hand, at the end of the work, certify that the works comply with the standards;
 - ✓ In electrical installations in terms of validating studies and monitoring the execution of work on the airport platform (high currents, low currents);
 - ✓ In terms of fire safety in the study and construction phases ;
 - ✓ In plumbing installations in terms of the validation of studies and control of the execution of the work;
 - ✓ Materials used or to be used in accordance with the Terms of Reference ;
- Provide technical advice on:
- ✓ Applications for material approvals;
 - ✓ The formulations of the different concrete before their implementation.
- Define, prescribe and participate in the various technical tests carried out by the works company, to guarantee quality and compliance with standards in the execution of the works;
- Check technical equipment and installations for air conditioning, fire safety; telescopic walkways, elevators, baggage sorting systems and baggage conveyors, sanitary plumbing and which will cover:
- Verification of the conformity of the laying of pipes, networking of cables, devices and accessories with the approved execution plans
 - Supervision of all contractual operating tests carried out by the contractors holding the works contract:
 - ✓ Pipeline leak testing, flow limiter testing ;
 - ✓ Mechanical tests on technical equipment and installations;
 - ✓ Climatic endurance tests depending on environmental constraints;
 - Verification of the supply pressures at the unfavorable points of each network.
- Notify on a daily and/or regular basis, to the Contractors holding the works contract with a systematic copy to the AMO, and according to what is provided for in the Quality Assurance Plan for the execution of

the works, the compliance sheets and/ or non-compliance relating to the quality control of the execution of each task of the works;

- Ensure in the progressive realization of the works, the quality control and the verification of the normative conformity of the civil engineering infrastructures, the supply and the installation of the technical equipment, and issue the certificates of conformity relating thereto progressively;
- Participate in the site and special meetings as needed by the Project Owner's Assistant or the Project Owner;
- Write summary notes on:
 - ✓ Technical inspections carried out as part of the internal audits of the works company;
 - ✓ Verifications carried out under the quality control contract;
- Write and send the various weekly and monthly reports of the Quality Control Mission to the Project Owner's Assistant for opinion and transmission to the Contract Engineer with an appendix to each report, the reports of the various checks and tests techniques carried out during the period, as well as all other approved documents falling within the scope of the performance of the services;
- Attend the Operations Prior to Receptions, and Participate in the various Receptions of the services of the Works Contract, to guarantee the normative conformity of the various services to be received;
- Participate according to the specifications, in the commissioning of civil engineering infrastructures, technical equipment and installations and ensure the quality control of the performance of the proper functioning of these, during the period of the Guarantee of Perfect Completion (GPA) Works;
- Participate according to the specifications, in the commissioning of civil engineering infrastructures, technical equipment and installations and ensure the quality control of the performance of the proper functioning of these, during the period of the Guarantee of Perfect Completion (GPA) Works;
- Establish all technical reports (checking) for the Insurer chosen by the Project Owner.

The communication scheme between the various stakeholders is as follows: 



The Cameroon Airports Plc (ADC S.A) invites Candidates to express their interest in providing the Services described above.

This Call for Expression of Interest is aimed at consultants based in the Republic of Cameroon or abroad.

The eligibility criteria for AFD financing are specified in Article 1.3 of the "Guidelines for the Award of Contracts Financed by AFD in Foreign States", available online on the AFD website: <http://www.afd.fr>.

Candidates shall submit only one application in their own name or in a Consortium. If a Candidate (including a member of a Consortium) submits or participates in several applications, these will be eliminated. However, the same Subcontractor may participate in several applications.

If the Applicant is constituted as a Consortium, the Expression of Interest must include:

- a copy of the Grouping agreement entered into by all its members,
- Or
- a letter of intent to form a Consortium, signed by all its members and accompanied by a copy of the proposed Consortium agreement.

In the absence of this document, the other members will be considered Subcontractors.

The references and qualifications of Subcontractors shall not be taken into account in the evaluation of applications. *4*

Interested Candidates shall provide information demonstrating that they are qualified and experienced to perform these Services. As such, they will justify that they have references for recent and similar services.

The similarity of references will be analyzed according to the:

- The scale of the contracts (greater than or equal to 1,000,000 Euros);
- The nature of the Quality Control Services carried out in the projects;
- Domain and technical expertise in the Quality control of construction and/or rehabilitation projects for public buildings and airport passenger terminals. ;
- From the geographical context, in Cameroon or in the region, in French.

The Cameroon Airports Plc (ADC S.A) shall also examine the relevance of the Expressions of Interest with regard to the following criteria:

III- Administratively:

C- For applicants whose head office is in Cameroon:

- a. A declaration of expression of interest showing: the company name, the address of the head office and the powers delegated to the signatory, if applicable;
- b. A certificate of non-bankruptcy;
- c. A certificate of non-royalty;
- d. a commercial register;
- e. The taxpayer card;
- f. A bank domiciliation certificate;
- g. A certificate of non-exclusion from public contracts;
- h. Valid ISO 9001 certification or equivalent;
- i. Evidence justifying the possession of a laboratory approved by an administration or a competent body in the matter;
- j. The declaration of integrity, eligibility and environmental and social responsibility, signed with the application, without modification of the text (See appendix).

In the event of a consortium, each member of the consortium shall present a complete administrative file; documents a), f) and h) shall be presented only by the representative of the consortium, if applicable.

D- For candidates whose head office is located abroad :

- a. A declaration of expression of interest showing: the company name of the firm, the address of the head office and the powers delegated to the signatory, if applicable;

- b. A certificate of non-bankruptcy;
- c. the K-bis extract;
- d. The tax regularity certificate;
- e. A bank domiciliation certificate of the structure, issued by a first-class bank abroad;
- f. Subcontracting contract with a local consultant (BET) for the international consultant who is not in a consortium with a local BET;
- g. Valid ISO 9001 certification or equivalent;
- h. Evidence justifying the possession of a laboratory approved by an administration or a body competent in the matter;
- i. The declaration of integrity, eligibility and environmental and social responsibility, signed with the application, without modification of the text (See appendix).

In the case of a consortium, each member of the consortium shall submit a complete administrative file; documents a), e) and g) shall be presented solely by the representative of the consortium.

Nota Benne :

- (5) In the event of a consortium, the consultant shall produce a consortium agreement which will formally designate the agent;
- (6) In the event of a consortium, all the members of the consortium must submit proof justifying the possession of a laboratory approved by an administration or a competent body in the matter;
- (7) The absence or non-validity of one of the documents mentioned above shall result in the elimination of the candidate;
- (8) Groupings between local and foreign consultants are encouraged. In this case, the Agent shall produce the valid ISO 9001 Certification or equivalent.

In the event of a Grouping, the agent as well as any member having its registered office outside the Customer's country must meet each of these criteria.

An application that does not meet any of these requirements will be rejected.

IV- Technically:

- a. References in recent and similar services (05 last years);
- b. The Quality of staff;
- c. The list of laboratory equipment available to the consultant for carrying out the various tests;
- d. Material, logistical and IT resources. 

ADC S.A. shall draw up a shortlist of a maximum of **six (6) Candidates**, pre-selected on the basis of the applications received, to whom it will send the Request for Proposals for the performance of the required Services.

Each expression of interest shall be written in French or in English (one volume) in **seven (07) copies** including **one (01) original and six (06) copies** marked as such, plus the electronic version, must reach the Administrative Contracts Management Department of the Cameroon Airports Plc, door 0104, located at Yaounde-Nsimalen International Airport, no later than 04 / 04 / 2023 at 12 p.m.; and must be marked:

CALL FOR INTERNATIONAL EXPRESSION OF INTEREST

N° 04 / AMII / ADC / 2023 of 14 / 03 / 2023

**FOR QUALITY CONTROL OF THE RENOVATION WORKS OF THE
PASSENGER TERMINAL OF THE DOUALA INTERNATIONAL
AIRPORT
(RAP-AID PROJECT)**

"To be opened only during the counting session".

Candidates may obtain further information from the Directorate General of the Cameroon Airports Plc, located at the Yaounde Nsimalen International Airport, in the offices of the Project Manager at the following email address: emmanuel.sime@adcsa.aero with an email copy to the following address: dg.sec@adcsa.aero. Phone numbers: (+237) 222 23 45 21/ (+237) 222 23 36 02, Fax number : (+237) 222 23 45 20.

13 MARS 2023

Ampliations

- Board of Directors ADC SA;
- MINMAP ;
- ARMP ;
- CT3 (for information) ;
- DX.DLA display) ;
- DG.M (archiving) ;
- Mail Service (display) ;
- ADC SA Website (www.adcsa.aero).

Yaounde, the
THE GENERAL MANAGER

Thomas Ouoma Assoumou

Annexe à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

**Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité
environnementale et sociale**

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ; 

- c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
- 3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou

indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

- 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature,

pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

Annex to the Expression of Interest

(To be provided signed with the application, without modification of the text)

Statement of Integrity, Eligibility and Environmental and Social Responsibility

Title of tender or proposal _____ (the "Contract")

To : _____ (the "Project Owner")

8. We acknowledge and accept that the French Development Agency (the "AFD") only finances the Project Owner's projects under its own conditions which are determined by the Financing Agreement which binds it directly or indirectly to the Project Owner. Consequently, there can be no legal relationship between AFD and our company, our consortium, our suppliers, contractors, consultants and subcontractors. The Project Owner maintains exclusive responsibility for the preparation and implementation of the procurement process and its execution. Depending on whether it concerns contracts for works, supplies, equipment, intellectual services (consultants) or other services, the Contracting Authority may also be referred to as Client or Buyer.
9. We certify that we are not, and that none of the members of our association, nor of our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, are in any of the following cases:
 - 2.1 Be in a state or have been the subject of bankruptcy, liquidation, judicial settlement, safeguard, cessation of activity, or be in any analogous situation resulting from a procedure of the same nature;
 - a. Have been subject
 - d) A conviction pronounced less than five years ago by a judgment which has the force of res judicata in the country where the Contract is carried out, for fraud, corruption or any offence committed in the context of the award or performance of a contract (in the event of such a condemnation, we have the option to attach to this Declaration of Integrity, additional information which shall allow us to consider that this condemnation is not relevant in the context of the Contract);
 - e) An administrative sanction imposed less than five years ago by the European Union or by the competent authorities of the country in which we are established, for fraud, corruption or any offence committed in the context of the award or execution of a contract (in the event of such a sanction, we may attach to this Statement of Integrity additional information that would allow us to consider that this sanction is not relevant in the context of the Contract);
 - f) A conviction pronounced less than five years ago by a judgment which has the force of res judicata, for fraud, corruption or for any offence committed in the context of the award or execution of a contract financed by AFD; 

- 2.3 Appear on the lists of financial sanctions adopted by the United Nations, the European Union and/or France, in particular with regard to the fight against the financing of terrorism and against attacks on international peace and security;
 - 2.4 Having been the subject of a termination pronounced to our exclusive fault during the last five years due to a serious or persistent breach of our contractual obligations during the performance of a previous contract, provided that this sanction has not been the subject of a dispute on our part in progress or have given rise to a court decision invalidating the termination at our sole fault;
 - 2.5 Not having fulfilled our obligations relating to the payment of our taxes according to the legal provisions of the country where we are established or those of the country of the Project Owner;
 - 2.6 Be subject to a decision of exclusion pronounced by the World Bank and appear as such on the list published at the electronic address <http://www.worldbank.org/debarr> (in the event of such exclusion decision, we may attach to this Declaration of Integrity additional information that shall permit us to assume that this exclusion decision is not relevant in the context of the Contract);
 - 2.7 Have produced fraudulent documents or been guilty of false statement(s) in providing the information required by the Client as part of this contract award process.
10. We certify that we are not, and that none of the members of our consortium or our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, are in any of the following conflict of interest situations:
- 3.1 Shareholder controlling the Project Owner or subsidiary controlled by the Project Owner, unless the resulting conflict has been brought to the attention of AFD and resolved to its satisfaction.
 - 3.2 Have a business or family relationship with a member of the Project Owner, involved in the procurement process or the supervision of the resulting Contract, unless the resulting conflict has been brought to the attention of the AFD and resolved to its satisfaction;
 - 3.3 Control or be controlled by another bidder or consultant, be under the control of the same company as another bidder or consultant, receive from another bidder or consultant or award to another bidder or consultant directly or indirectly subsidies, have the same legal representative as another tenderer or consultant, maintain direct or indirect contact with another tenderer or consultant allowing us to have and give access to the information contained in our respective tenders or proposals, to influence them, or to influence the decisions of the Client;
 - 3.4 Hired for a mission of intellectual services which, by its nature, may prove to be incompatible with our missions on behalf of the Project Owner; 

- 3.5 In the case of a procedure having as its object the award of a works, supplies or equipment contract:
- c) Have prepared ourselves or have been associated with a consultant who has prepared specifications, plans, calculations and other documents used in the framework of the procurement process ;
 - d) Be ourselves, or one of the firms with which we are affiliated, recruited, or to be recruited, by the Project Owner to carry out the supervision or control of the works under the Contract.
11. If we are a public institution or a public company, to participate in a competition procedure, we certify that we enjoy legal and financial autonomy and that we are managed according to the rules of commercial law.
12. We undertake to communicate without delay to the Project Owner, who will inform AFD, of any change in the situation with regard to points 2 to 4 above.
13. In connection with the award and execution of the Contract :
- 6.1 We have not and will not commit any unfair maneuver (action or omission) intended to deliberately deceive others, intentionally conceal matters from them, surprise or vitiate their consent, or cause them to breach legal or regulatory obligations and/or violate their internal rules in order to obtain an improper benefit.
 - 6.2 We have not and will not commit any unfair maneuver (action or omission) contrary to our legal or regulatory obligations and/or our internal rules in order to obtain an improper benefit.
 - 6.3 We have not promised, offered, or granted, and will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to (i) any Person holding a legislative, executive, administrative or judicial office in the Project Owner's State, whether appointed or elected, whether permanent or not, whether paid or not, and regardless of their level of authority (ii) any other Person who performs a public function, including for a public agency or public enterprise, or who provides a public service, or (iii) any other Person defined as a public agent in the Project Owner's State, an undue advantage of any kind, for himself or herself or another person or entity, so that he or she may perform or refrain from performing any act in the exercise of his or her official duties.
 - 6.4 We have not promised, offered or granted and we will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to any Person who directs a private sector entity or works for such an entity, in any capacity, a benefit improper of any kind, for itself or for another person or entity, so that it performs or refrains from performing an act in violation of its legal, contractual or professional obligations.
 - 6.5 We have not and will not engage in any activity that would influence the procurement process to the detriment of the Project Owner, including, without limitation, any anti-competitive practice that has the purpose or effect of preventing, restricting, or distorting competition, including,

without limitation, restricting access to the Contract or the free exercise of competition by other firms.

6.6 We, or one of the members of our grouping, or one of the subcontractors will not acquire or supply equipment and will not operate in sectors under embargo by the United Nations, the European Union, or France.

6.7 We undertake to respect and to ensure that all our subcontractors respect the environmental and social standards recognized by the international community, amongst which are the fundamental conventions of the International Labour Organisation (ILO) and the international conventions for the protection of the environment, following the laws and regulations applicable in the country where the Contract is carried out. In addition, we undertake to implement environmental and social risk mitigation measures where indicated in the environmental and social management plan provided by the Project Owner.

14. We, the members of our consortium, our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, authorize AFD to examine the documents and accounting records relating to the award and performance of the Contract and to submit them for verification to auditors appointed by AFD.

Name: _____ As : _____

Duly authorized to sign for and on behalf of² : _____

Signature : _____

As from : _____

² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.